



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 4066 du 21/06/2012

Respect du calendrier scolaire jusqu'au vendredi 29 juin 2012 inclus

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Réseaux : <input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ; A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ; Aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement officiel subventionné Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires de l'enseignement libre subventionné ; Aux Chefs d'établissements et aux Directions des écoles maternelles, primaires et fondamentales ordinaires organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : <input checked="" type="checkbox"/> Fondamental ordinaire <input checked="" type="checkbox"/> Maternel ordinaire <input checked="" type="checkbox"/> Primaire ordinaire	
Type de circulaire	Pour information :
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	A Madame la Ministre chargée de l'enseignement obligatoire ; Aux Membres du Service général de l'Inspection ; Aux Services de vérification ; Aux Directeurs des Centres Psycho Médico-Sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Aux Associations de parents ; Aux Organisations syndicales ; Aux Fédérations de Pouvoirs organisateurs ;
Période de validité	
<input checked="" type="checkbox"/> Jusqu'au 1 ^{er} juillet 2012	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> Non	
Mot-clé :	
Calendrier scolaire/ jour de classe	

Signataire												
Ministre / Administration : AGERS – Direction générale de l'enseignement obligatoire												
Personnes de contact												
Service ou Association : Direction de l'organisation des établissements d'enseignement fondamental ordinaire												
<table border="1"><thead><tr><th>Nom et prénom</th><th>Téléphone</th><th>Email</th></tr></thead><tbody><tr><td>Marie-Christine Simon</td><td>02/690.84.16</td><td>marie-christine.simon@cfwb.be</td></tr><tr><td>Brigitte Marchal</td><td>02/690.83.98</td><td>Brigitte.marchal@cfwb.be</td></tr><tr><td>Paul Vigneront</td><td>02/690.84.13</td><td>Paul.vigneront@cfwb.be</td></tr></tbody></table>	Nom et prénom	Téléphone	Email	Marie-Christine Simon	02/690.84.16	marie-christine.simon@cfwb.be	Brigitte Marchal	02/690.83.98	Brigitte.marchal@cfwb.be	Paul Vigneront	02/690.84.13	Paul.vigneront@cfwb.be
Nom et prénom	Téléphone	Email										
Marie-Christine Simon	02/690.84.16	marie-christine.simon@cfwb.be										
Brigitte Marchal	02/690.83.98	Brigitte.marchal@cfwb.be										
Paul Vigneront	02/690.84.13	Paul.vigneront@cfwb.be										

Madame, Monsieur,

Le calendrier scolaire 2011-2012 prévoit le début des vacances d'été le lundi 2 juillet 2012, conformément à l'article 5 de l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 22 mars 1984 fixant le régime des vacances et des congés dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Le vendredi 29 juin 2012 est donc le dernier jour de classe de l'année scolaire, au sens plein du terme.

Certaine que la grande majorité des directions d'écoles et des pouvoirs organisateurs veillent à faire respecter le calendrier scolaire établi, il me semble toutefois utile, à la veille de cette fin d'année, d'inviter chaque pouvoir organisateur et chaque direction à prendre toutes les dispositions organisationnelles et pédagogiques nécessaires pour que le 29 juin soit bien un jour de classe effectif.

Il relève bien évidemment de l'entière responsabilité de chaque pouvoir organisateur, de chaque direction de déterminer la nature des activités pédagogiques et éducatives qui seront proposées aux élèves au cours des derniers jours de classe de l'année scolaire.

Je vous remercie d'avance pour le souci avec lequel chacun de vous veillera à respecter le calendrier scolaire et à bien gérer l'encadrement des élèves jusqu'au dernier jour de l'année scolaire.

Pour la Directrice générale absente,
La Directrice générale adjointe,

Claudine Louis